



Droit en cas de remariage suite a un divorce litigeux

Par **melmus**, le **11/11/2008** à **17:52**

divorcé, je paye une pension alimentaire de 220€/mois. Je veux me remarié avec mon amie avec laquelle j'ai 2 enfants et un troisième en route.

1/Que se passera t'il au niveau de la pension alimentaire si on se déclare ensemble?(est-ce possible qu'il y ait une augmentation?)

2/ Si je décède quels sont les conséquence concernant la pension alimentaire vis a vis de ma nouvelle femme?